



CTM du 18 juin 2013 Déclaration commune CFDT et UNSA

Si nous ne partageons pas tous les éléments des déclarations précédentes, notamment celles sur les suites de l'ANI (accord national interprofessionnel), nous nous retrouvons pour exprimer de nouveau les difficultés rencontrées sur les champs...

Pour les dénoncer et vous proposer d'en discuter. Nous y reviendrons.

1- Sur ADS et ATESAT

Nous avons écrit en intersyndicale à madame la ministre, pour dénoncer et affirmer nos oppositions au démantèlement annoncé. Là encore, nos demandes de débats autour de missions et moyens depuis le changement du gouvernement trouvent tout leur sens. Les inquiétudes des personnels doivent être entendues et le mot « social », comme nous l'écrivons, doit retrouver tout son sens.

2 -Sur ANCOLS

Là aussi, un courrier intersyndical a été adressé à la ministre. Une prochaine réunion est prévue. Pas de doute le dialogue de sourd est bien installé. La démarche engagée dans un calendrier contraint et sans engagement ni réponse aux inquiétudes exprimées ne doit pas perdurer, et de vraies négociations s'engager.

3 - Sur les effectifs des Agences de l'eau, l'évaluation des politiques publiques de l'eau et la création de l'AFB

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité convoque les organisations syndicales le 14 juin pour une réunion relative aux effectifs des Agences de l'eau quasiment "la veille pour le lendemain". Décidément, nous n'avons pas la même conception du dialogue social! Face à notre opposition unanime, une nouvelle réunion est programmée le 02 juillet.

Sur la politique d'évaluation de la politique de l'eau, une concertation avec les organisations syndicales représentatives de ce ministère devait s'engager. Là encore, nous n'avons toujours rien vu ! alors que l'on nous annonce des orientations à charge contre les agences de l'eau et une volonté de ponctionner les budgets des Agences de l'eau à d'autres fins que la politique de l'eau. De graves décisions se préparent dans le dos des personnels concernés, avec un mépris du dialogue social, ces méthodes ne sont plus acceptables.

Sur la création de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), nous souhaitons que le meilleur soin soit apporté au cadrage de cette nouvelle structure. En effet, l'actualité de l'ONEMA montre que la dissociation entre l'opérateur, ONEMA, et les financeurs Agences, pose le problème de responsabilisation de l'opérateur et fait questions sur l'exercice d'une tutelle/contrôle technique/contrôle financier/contrôle économique.

La mise en place de l'AFB nécessite de créer les conditions budgétaires de l'action. Elle passe aussi par un dialogue social avec les représentants du personnel pour sécuriser les emplois et les statuts des salariés concernés, et réduire la précarité de certains personnels. Au regard des priorités politiques affichées lors de la conférence environnementale, l'Agence doit permettre de déployer des ressources humaines et matériels nouveaux. Il convient également de ne pas affaiblir les moyens et actions des établissements et services de l'État existants.

4 - Sur les changements de périmètre

Et, ce sera le moment de passer la parole à Isabelle Viallat de l'UNSA, nos demandes de débats et d'accompagnement de ces changements de périmètre n'ont pas été entendus, sur la DSCR comme sur la DPMA. Sur la DPMA, nous vous avons alerté sur les effectifs et leurs évolutions. Nous souhaiterions que ce point des effectifs soit effectivement suivi pour assurer l'exercice des missions sans dégradation des conditions de travail des personnels concernés.

Pour ce qui concerne les agents sécurité routière des services déconcentrés (DREAL et DDI) nous assistons à des bras de fer entre Préfets et DREAL encore une fois au détriment des agents :

- un préfet empêche les départs par mutation (PM104) sous prétexte qu'il n'aura plus les compétences ;
- un autre préfet modifie les fiches de poste des agents pour faire exécuter des tâches préfectorales aux agents du MEDDE ;
- ailleurs, un DREAL limite les ouvertures de poste dans le domaine pour ne pas les voir transférées à terme, ce qui met les agents restant en grande difficulté pour réaliser le plan de charge.

Nous demandons un groupe d'échanges spécifique sur ces deux dossiers

Le dialogue social était insuffisant, force est de constater qu'il est aujourd'hui très insuffisant et il nous paraît nécessaire d'en faire notre conclusion :

Nous pouvons malheureusement relever entre autres :

- le non respect de protocoles signés comme celui du CEREMA ;
- des difficultés croissantes dans le déroulement des CAP comme très récemment celle des adjoints administratifs et des TSDD ;
- des manques récurrents de réponses aux questions posées ;
- des documents adressés trop tardivement empêchant tout travail préalable sérieux ;
- des manques chroniques de concertation dignes de ce nom, faits qui se banalisent tant au niveau central (commissionnement, officiers de port adjoints...) qu'au niveau local, tant et si bien que des Directeurs de DDI s'autorisent à ne pas respecter les circulaires ministérielles arguant du fait que leurs services relèvent du SGG ;
- des convocations à des réunions dans des délais inacceptables ;
- des créneaux horaires fixés les vendredis en fin de journée ou les lundis en début de matinée en parfaite inadéquation avec les disponibilités des représentants résidant en province ;
- des changements incessants de dates des réunions ayant des conséquences sérieuses en termes d'hébergements et de transports et donc de coûts supportés au-delà des forfaits administratifs.

Sachez Monsieur le président, que la CFDT et l'UNSA estiment que la qualité du dialogue social avec vos services tend vers l'infini négatif, et que pour toute amélioration ou refondation dudit dialogue social, la balle est dans votre camp.